



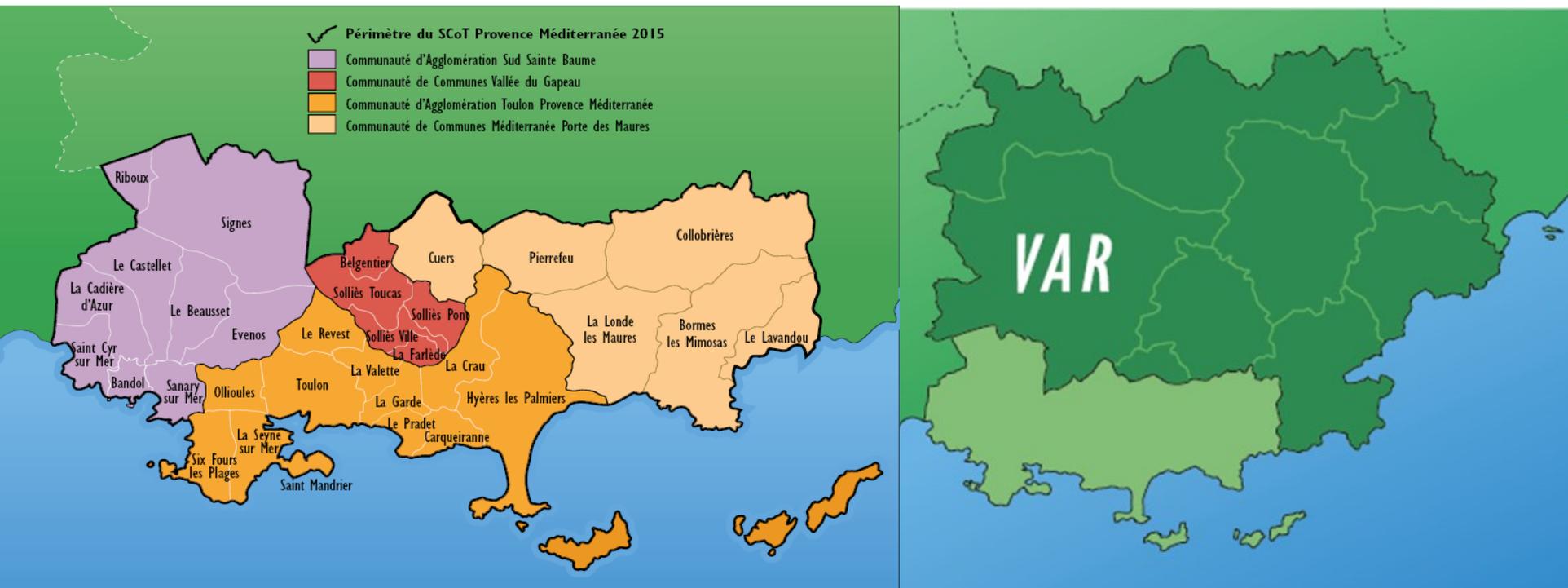
SCoT Provence
Méditerranée

↳ 10^{ème} réunion Publique

Jeudi 1^{er} décembre 2016

Version du 30/11/16

Le territoire du SCoT Provence Méditerranée : 125 286 hectares et 547 770 habitants (insee 2012)



Sommaire de la présentation

- 1- Rappel du contenu des précédentes réunions publiques**
- 2- Etat d'avancement des travaux du SCoT**
- 3- Propositions d'objectifs pour le SCOT**

Sommaire de la présentation

1- Rappel du contenu des précédentes réunions publiques

2- Etat d'avancement des travaux du SCoT

3- Esquisse du projet de territoire : proposition d'une trame de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

1. Rappel du contenu de la précédente réunion publique

Le contenu présenté lors des réunions publiques en 2015 :

1. Rappel du contenu de la réunion publique de 2014

- *Qu'est-ce qu'un SCoT*
- *Motifs de révision*
- *Evolutions règlementaires*
- *Premiers éléments de diagnostic*

2. Etat d'avancement des travaux

- *Rédaction d'une version de travail du diagnostic et de l'état initial de l'environnement*
- *Premiers travaux d'évaluation environnementale (identification des enjeux)*
- *Bilan de l'application du SCoT depuis 2009*
- *Travaux sur l'écriture du PADD*

3. Partage des grands constats du diagnostic et premières pistes d'enjeux

1- Rappel du contenu des précédentes réunions publiques

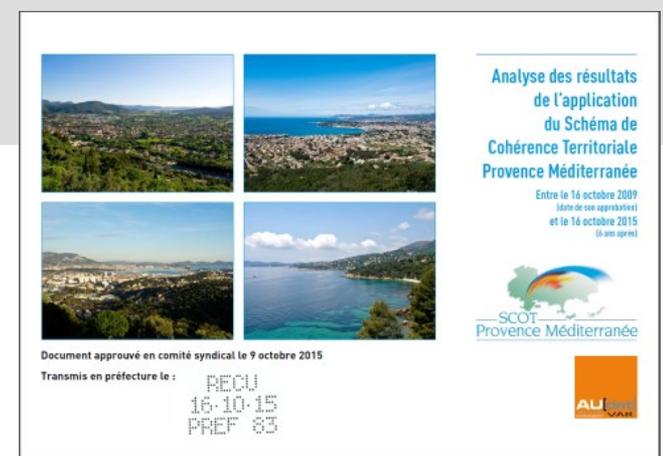
2- Etat d'avancement des travaux du SCoT

3- Esquisse du projet de territoire : proposition d'une trame de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

2- Etat d'avancement des travaux

Les derniers temps forts

- **L'analyse des résultats de l'application** du SCoT PM, 6 ans après son approbation (octobre 2015)
- **L'intégration des orientations d'autres plans et schémas..** (SRCE, SDAGE, PGRI....)
- Rédaction des projets des **diagnostics et d'états initiaux de l'environnement du SCoT et du Volet littoral et Maritime, approfondissements** sur certaines thématiques (agriculture, air climat énergie, trame verte et bleue, occupation du sol...)
- Une pré-identification des enjeux environnementaux (**évaluation environnementale**)
- Le débat d'orientations sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** en Mars 2016 et des grands objectifs **du Volet Littoral et Maritime**
- 8 commissions **thématiques sur l'écriture du PADD et les pistes d'orientations** et 2 commissions **Volet Littoral et Maritime** en 2016
- 4 réunions avec les **personnes publiques associées** sur l'agriculture, l'habitat, le **Volet Littoral et Maritime**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 1^{er} MARS 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
32		
Affiliés au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	24
OBJET DE LA DELIBERATION		
<p>L'an Deux Mille Seize et le premier du mois de mars à 9h30</p> <p>Le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCOT PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué, a été assemblé en salle de réunion du SITOMAT, sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI.</p> <p>ETAIENT PRESENTS :</p> <p>Monsieur Robert BENEVENTI, Madame Nicole BOZIS, Madame Charlotte BOUVARD, Monsieur Christian FLOUR, Monsieur André GARRON, Bruno JOANNON Monsieur Claude LEVY, Monsieur Jean MICHEL, Monsieur Gilbert PERUGINI, Monsieur Christian SIMON, Monsieur Gilles VINCENT.</p> <p>ARSENTS REMPLACES (suppléance) :</p> <p>Monsieur Daniel ARLON par Monsieur Sébastien MARTINEZ Monsieur Jean BRONDI par Monsieur Robert PORCU Monsieur Hubert FALCO par Monsieur Philippe SANS Monsieur Marc GIRAUD par Madame Danièle TONELLI Madame Christiane HUMMEL par Monsieur Daniel LESAGE Monsieur Patrick MARTINELLI par Madame Marique TOURNIAIRE Monsieur Jean-Louis MASSON par Madame Arnelick DUCARRE Madame Blandine MONIER par Monsieur Jean-François ROMERO Monsieur Ange MUSSO par Monsieur Richard N GUYEN VAN NUOL Monsieur Hervé STASSINOS par Monsieur Christian GARNIER Monsieur Marc VUILLEMOT par Madame Denise REVERDITO.</p> <p>ARSENTS REPRESENTES :</p> <p>Monsieur François de CANSON par Monsieur Christian FLOUR, Madame Fanny FAUCI par Monsieur Jean MICHEL.</p> <p>ARSENTS NON REPRESENTES NON REMPLACES :</p> <p>Monsieur François AMAT, Madame Christine AMRANE, Madame Suzanne ARNAUD, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Roger CASTEL, Monsieur Gérard DEMORY, Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Monsieur, Monsieur VIALATE Jean-Sébastien.</p>		
<p>N°01-03-16/05/365</p> <p>Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)</p>		

1- Rappel du contenu des précédentes réunions publiques

2- Etat d'avancement des travaux du SCoT

3- Esquisse du projet de territoire : proposition d'une trame de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

3 - Esquisse du projet de territoire : Proposition d'une trame de PADD

Les évolutions réglementaires

CU EN 2009 CU L122-1 au 16/10/09

« [les SCoT] présentent le PADD retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière

1. **d'habitat,**
2. de **développement économique,**
3. **de loisirs,**
4. de **déplacements des personnes et des marchandises,**
5. **de stationnement des véhicules**
6. **et de régulation du trafic automobile ».**

En 2016,

Le projet de territoire doit porter sur des domaines qu'il ne couvrait pas auparavant et notamment :

1. de développement des communications électroniques,
2. de lutte contre l'étalement urbain,
3. de qualité paysagère,
4. de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,
5. de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,
6. de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

L'accent doit être mis , des précisions doivent être apportées sur des thématiques :

1. de développement économique, touristique et culturel,
2. d'implantation commerciale,
3. d'équipements structurants,
4. des transports et des déplacements,

(En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement)

3 - Esquisse du projet de territoire : Proposition d'une trame de PADD

Evolutions proposées du SCoT 1 au SCoT 2

SCoT 1

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

1. Préserver et valoriser le capital naturel et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
2. Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

1. Affirmer une ambition métropolitaine
2. Élaborer une stratégie de développement économique
3. Répondre aux besoins en logements
4. Promouvoir une offre de transports collectifs performante

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité

1. Apaiser la ville
2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
3. Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
4. Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

SCoT 2

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

1. Préserver et valoriser le capital naturel, **forestier, écologique** et **agricole** : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
2. Organiser et **maîtriser** le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

1. Poursuivre l'affirmation de **l'ambition métropolitaine**
2. Poursuivre et amplifier le **développement économique**
3. Répondre aux besoins en **logements**
4. Poursuivre le développement **des alternatives à l'usage individuel de l'automobile**

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité **et développer une politique énergie / climat**

1. Apaiser la ville
2. et entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
3. **Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique**

Objectif 4 : Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

1. Concevoir un mode de développement qui compose avec les **risques naturels** et technologiques
2. Gérer durablement les **ressources** du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

3 - Proposition d'une trame de PADD

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

1. Préserver et valoriser le capital naturel, forestier, écologique et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
2. Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

1. Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine
2. Poursuivre et amplifier le développement économique
3. Répondre aux besoins en logements
4. Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat

1. Apaiser la ville
2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
3. Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique

Objectif 4 : Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

1. Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
2. Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

Objectif 1

**Encadrer et structurer le
développement pour ménager le
territoire**

Objectif 1

Encadrer et structurer le développement



1.1.

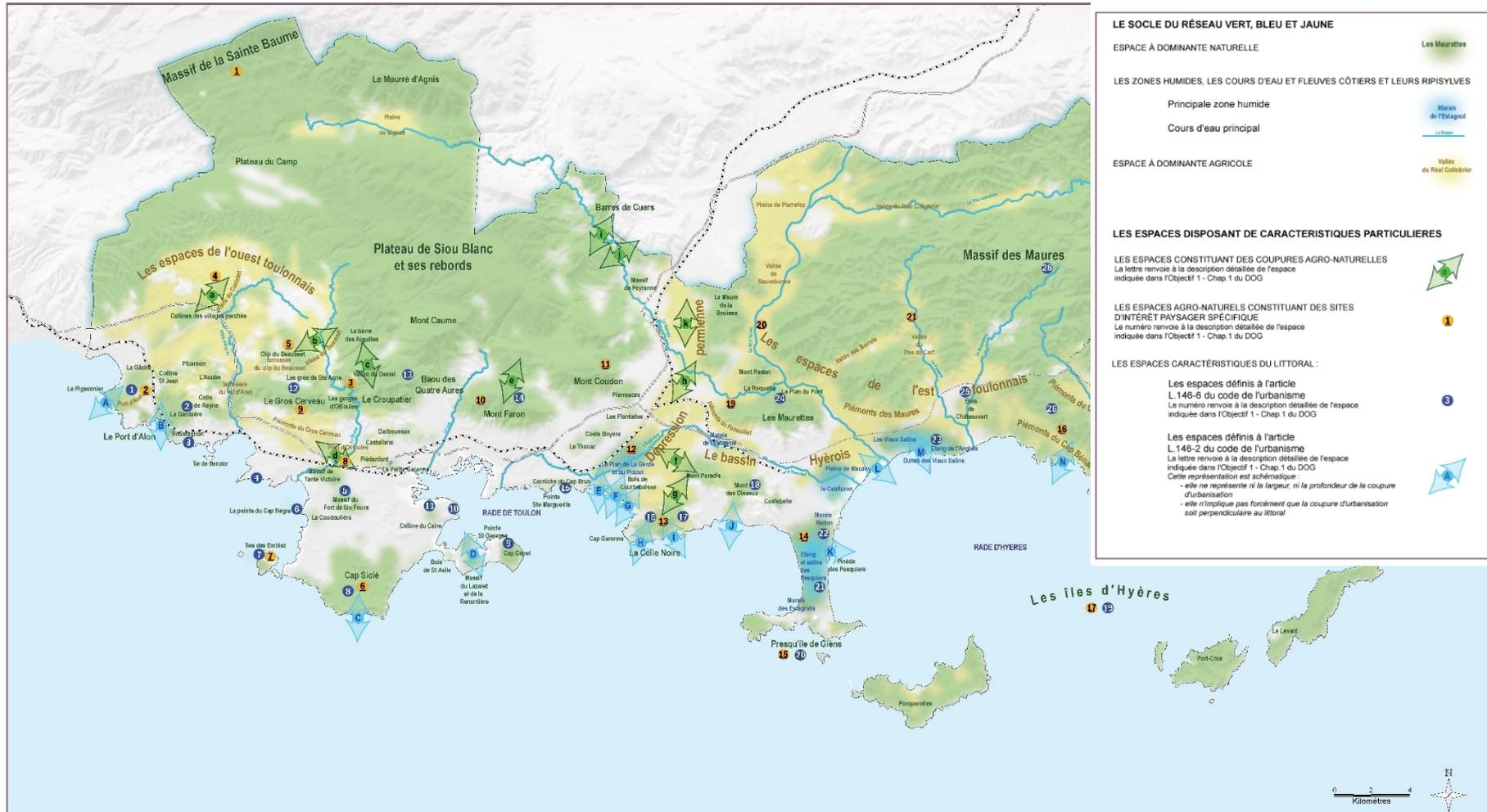
Préserver et valoriser le capital écologique, naturel et agricole

- 1. Préserver et valoriser le capital naturel, forestier, écologique et paysager**
 - Les espaces à forte valeur écologique (les grands espaces naturels, les cours d'eaux et les zones humides, les trois îles d'Or, certains espaces agricoles présentant un rôle d'interface écologique).
 - Les espaces à forte valeur paysagère : lignes de crêtes, cônes de vue, grands paysages emblématiques
- 2. Affirmer la place et le rôle des espaces agricoles :**
 - grands espaces agricoles structurants, espaces agricoles en situation péri-urbaine, cultivés ou non, espaces disposant d'un potentiel de reconquête agricole.
- 3. Préserver le littoral et gérer les évolutions du trait de côte**

Objectif 1

Encadrer et structurer le développement

RAPPEL SCOT 1 : LE RESEAU VERT, BLEU ET JAUNE



Objectif 1

Encadrer et structurer le développement



1.2. Organiser et maîtriser le développement

- 1. Recentrer le développement sur le cœur de l'agglomération**
 - Un développement qui respecte les grands équilibres actuels (répartition emplois, services, commerces ...)
 - Un développement qui s'appuie davantage sur la présence des transports en commun (gares, réseaux urbains ...) actuels et futurs
- 2. Réduire la consommation d'espace et poursuivre un usage parcimonieux des sols**
 - Faire du développement par renouvellement urbain dans les espaces adaptés (présences de réseaux, proximité des services ...)
 - Maîtriser les extensions à l'urbanisation – réduire la consommation d'espace
- 3. Définir et mettre en œuvre une politique foncière**
 - Identifier le potentiel foncier mobilisable à l'échelle du SCoT
 - Élaborer des stratégies foncières

Objectif 2 :

**Afficher les axes de
développement de l'aire
toulonnaise**

Objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



2.1.

Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine

- 1. Soutenir le développement des fonctions économiques rayonnantes de l'aire toulonnaise** Défense; industrie et recherche ; activités maritimes et portuaires ; tourisme; agriculture
- 2. Affirmer le rayonnement de l'enseignement supérieur et la recherche et favoriser le développement de projets innovants** développement liés aux domaines d'excellence économique / domaines d'innovation tels le numérique ou le design.
- 3. Diversifier et conforter l'attractivité touristique de l'aire toulonnaise** diversification des fonctions touristiques dans le temps et dans l'espace.
- 4. Projeter les équipements structurants** santé, culture, sport ...
- 5. Conforter la grande accessibilité de l'aire toulonnaise** Consolider les grandes portes d'entrées du territoire (autoroutes, gares, ports, aéroport).
- 6. Projeter un territoire à la pointe des communications électroniques** la fibre optique pour tous en 2030.

Objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



1. Réaffirmer les centres-villes urbains et ruraux, les gares, les ports, les aéroports au cœur du développement économique du territoire

2. Renforcer le rôle économique de l'aire toulonnaise au sein de l'arc méditerranéen en développant l'excellence économique autour de filières phares (voir ambition métropolitaine)

3- Accompagner le développement de l'économie présenteielle : artisanat, commerces de proximité, services, logistique urbaine

4- Maitriser le développement du grand commerce : Pas de nouvelles grandes polarités commerciales en plus de celles existantes

5- Renforcer les conditions d'accueil des activités économiques sur le territoire : qualités urbaines, architecturales et paysagères des espaces économiques et des entrées de ville, logements des actifs, accessibilité des espaces économiques, infrastructures numériques, formation, services

2.2. Poursuivre et amplifier le développement économique

Objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



2.3. Répondre aux besoins en logements

1. Planifier la production de logements en fonction d'une politique générale de l'habitat reconstruire les parcours résidentiels, retenir les actifs, les jeunes, les familles, mixité fonctionnelle et sociale, offre architecturale variée, respectueuse de la diversité des formes urbaines et rurales caractéristiques du territoire et adaptée au climat méditerranéen

2. Produire le nombre de logements suffisant pour assurer la réponse aux besoins actuels et futurs baisse de la taille des ménages, croissance économique, logements sociaux, résidences secondaires, logements spécifiques (étudiant, séniors, saisonnier ...)

3. Améliorer, réhabiliter, restaurer voire reconstruire le parc de logements redonner aux centres et aux quartiers anciens une attractivité résidentielle; améliorer les conditions d'habitabilité, remettre aux normes le parc de logements indignes ou inconfortables.

Objectif 2

Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise



2.4.

Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

- 1. Optimiser la cohérence urbanisme – transports en commun** : développement dans les secteurs bien desservis / desserte des secteurs urbanisés qui le nécessitent.
- 2. Offrir un système de transports collectifs structurant performant** « RER toulonnais » de St-Cyr à Hyères, de Toulon à Cuers, développement du TCSP en cœur d'agglomération, des réseaux urbains et interurbains
- 3. Faire des modes actifs un mode majeur du quotidien** : confort, sécurité, aménagements continus des aménagements, densité du maillage
- 4. Développer le covoiturage**
- 5. Le transfert modal au cœur de la politique de transport**
- 6. Achever le développement du réseau autoroutier et améliorer le réseau routier local** travaux A57, échangeur d'Ollioules – Sanary, maillage complet des voiries primaires
- 7. Réduire et mieux organiser les flux de transports de marchandises**

Objectif 3

Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat

Objectif 3

Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat



1. Améliorer la qualité des espaces publics

- Créer et requalifier les espaces publics;
- Atténuer l'impact des infrastructures routières, apaiser les vitesses et insérer des cheminements doux;
- Partager la voirie pour la cohabitation sécurisée des divers modes de déplacements.

2. Aménager une armature de parcs et jardins

- Créer des espaces verts et de loisirs
- Préserver et développer la nature en ville : Créer des jardins familiaux

3. Diminuer l'exposition aux nuisances

3.1

Apaiser la ville

Objectif 3

Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat



3.2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains

- 1. Préserver les sites bâtis d'intérêt paysager spécifique qui constituent en partie le patrimoine bâti de l'aire toulonnaise**
- 2. Améliorer la qualité des entrées d'agglomération et de ville**
 - Créer un effet-vitrine le long des axes d'entrée des pôles Est et Ouest et à l'entrée Ouest de Hyères;
 - Rechercher un effet de « porte » par des aménagements urbains marquant une perception de limite « ville – campagne » ou « centre – périphérie »;
 - Veiller à la qualité architecturale des espaces d'activités existants et futurs.
- 3. Améliorer l'insertion paysagère des projets d'aménagement**

Objectif 3

Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat



3.3.

Répondre au défi de la transition énergétique et de la réduction des gaz à effet de serre

1. Accroître la connaissance

- Consommations énergétiques ;
- Emissions de gaz à effet de serre ;
- Potentiel de production d'énergie renouvelable.

2. Accroître la sobriété énergétique et réduire les émissions de GES du territoire

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments : enjeu prioritaire de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments d'avant 1975
- Réduire la consommation énergétique des déplacements

3. Produire davantage d'énergie renouvelable

- Développer la production locale d'énergies renouvelables et plus particulièrement d'électricité

4. Adapter le territoire au changement climatique

- Anticiper l'évolution des risques naturels prévisibles
- Adapter les pratiques du territoire à la disponibilité des ressources

Objectif 4 :

Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

Objectif 4

Planifier en tenant compte des risques et des ressources naturelles



4.1

Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques

1. Prendre en compte les risques naturels

- Le risque inondation
- Le risque incendie
- Le risque mouvements de terrain et les risques naturels littoraux

2. Prendre en compte les risques technologiques

Objectif 4

Planifier en tenant compte des risques et des ressources naturelles



4.2

Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

1. Promouvoir des opérations d'aménagement environnementales

- Opérations d'aménagement pilotes qui concrétisent les principes d'une approche environnementale de l'aménagement

2. Un territoire attentif à ses ressources en eau et à la qualité de ses milieux aquatiques

- Préserver les ressources liées aux exploitations actuelles et futures ;
- Préserver la qualité des milieux aquatiques et des eaux de baignade :

3. Organiser de manière durable la gestion et la valorisation de ses déchets

- Réduction des déchets à la source;
- Augmentation de la sélection des déchets

4. Assurer et pérenniser l'approvisionnement en matériaux de l'aire toulonnaise (ressource en granulats)

- *Cf schéma régional des carrières en cours*

A vous la parole !

Le programme pour la suite ...

- **Poursuite du travail en commissions « thématiques », « territoriales » et « mer et littoral »**
- **Organisation d'expositions et d'ateliers thématiques de la concertation**
- **Mi-2017 : arrêt du projet de SCoT**
- **Enquête publique 3^{ème} trimestre 2017**

- **D'ici l'arrêt:**

Article 4 :

D'ADAPTER la concertation au nouveau champ de la révision du SCoT, sans remise en cause des modalités précédemment définies et **D'ADOPTER** la rédaction suivante :

- Site internet permettant une information continue sur l'élaboration du SCoT et de son chapitre individualisé valant schémas de mise en valeur de la mer.
- Mise à disposition d'un dossier d'information et d'un registre au siège du Syndicat Mixte.
- Organisation d'une exposition.
- Organisation de réunions publiques.
- Organisation d'ateliers thématiques de la concertation réunissant des acteurs, et experts ainsi que, pour le chapitre individualisé, des usagers de la Mer.
- Edition et diffusion d'un bulletin d'information sur support papier et téléchargeable sur le site www.scot-pm.com.

MERCI DE VOTRE ATTENTION